

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 6, le 7 juillet 2009



MOUCHE DE L'OLIVE

La situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière. Les prochains vols sont annoncés avec des populations très faibles.

Pour les vergers destinés à la production d'huile composés de variétés peu attractives et en sec, il est inutile de traiter.

Pour les vergers irrigués destinés à la production d'olives de table ou pour les vergers composés de variétés attractives (Bouteillan, Ascolana...) uniquement, les traitements peuvent avoir lieu:

- > pour les vergers à moins de 150 m d'altitude, traiter dès le 13 juillet avec un produit adulticide
- > pour les vergers entre 150 et 300 m d'altitude, attendre le prochain bulletin
- > pour les vergers entre 300 et 450 m, attendre le prochain bulletin
- > pour les vergers à plus de 450 m d'altitude, intervenir dès cette semaine avec un produit adulticide

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	Tox	Env
lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	adulticide 2 applications max / an	Xn	N
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m			N
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m			N
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m			AQU
	Karachoc	0,025 l/hl	24 h				N
deltaméthrine	Decis J, Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	adulticide	-	N
spinosad	Syneis Appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	Utilisable en AB 4 applications max / an adulticide	-	N
diméthoate	Dimezyl, Techn'oate Utilisable jusqu'au 30/09/09	0,075 l / hl	24 h	5 m	Larvicide	Xn	GI DAB POIS
	Rogor PIPC40, Dimate BF						

DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

Tox = Toxicité pour l'applicateur Xn= Nocif (risque de gravité limitée)

- = sans classification (peu de risque grave)

Env = Substances présentant des effets sur l'environnement N= dangereux (risque immédiat ou différé)

AQU= dangereux pour les organismes aquatiques

GI= dangereux pour le gibier

DAB= dangereux pour les abeilles

POIS= dangereux pour les poissons

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

COCHENILLE NOIRE

Les températures sont très élevées et vont limiter le développement des larves. Il est inutile de traiter actuellement. Attendre le bulletin de fin août.

BARRIÈRE

Les argiles peuvent être utilisées légalement en tant que « barrière » dès cette année. L'application de kaolinite blanche ou d'argile verte forme un écran poussiéreux à la surface des olives.

Une application par mois est suffisante, à renouveler dès 40 mm de pluie. La dose d'argile est de 30 kg/ha à chaque traitement. La première application doit avoir lieu dès le mois de juin ou de juillet. Une pulvérisation fine et homogène est indispensable. La dissolution dans un pulvérisateur est facilement réalisable, à condition de bien agiter la bouillie.

Les arbres prennent une teinte blanchâtre avec la kaolinite et grisâtre avec l'argile verte. Pour un apport optimal en moulin ou en confiserie, éviter de traiter dans un délai de 15 jours avant la récolte.

Préférez les spécialités Argivert, et Argibio. Ces spécialités sont acceptées en agriculture biologique.

Des observations sont en cours sur olives de table vertes. Des études ont également lieu sur l'action des argiles sur la vigueur des arbres et l'effet de cette barrière sur la résistance à la chaleur.

PROTÉGEZ-VOUS DÈS QUE VOUS UTILISEZ UN PRODUIT DE TRAITEMENT